



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Sciences des écosystèmes  
et des océans

Ecosystems and  
Oceans Science

**Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS)**

---

**Document de recherche 2022/035**

**Région du Golfe**

**Revue de la pêche au crabe des neiges (*Chionoecetes opilio*)  
dans le sud du golfe du Saint-Laurent (zones 12, 12E, 12F et 19) en 2021**

Surette, T., Allain, R., Landry, J.-F. et Moriyasu, M.

Direction des Sciences  
Région du Golfe  
Ministère des Pêches et des Océans  
C. P. 5030  
Moncton, N.-B., E1C 9B6

---

## Avant-propos

La présente série documente les fondements scientifiques des évaluations des ressources et des écosystèmes aquatiques du Canada. Elle traite des problèmes courants selon les échéanciers dictés. Les documents qu'elle contient ne doivent pas être considérés comme des énoncés définitifs sur les sujets traités, mais plutôt comme des rapports d'étape sur les études en cours.

### Publié par :

Pêches et Océans Canada  
Secrétariat canadien des avis scientifiques  
200, rue Kent  
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/  
csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca)



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2022  
ISSN 2292-4272  
ISBN 978--0-660-43351-6 N° cat. Fs70-5/2022-035F-PDF

### La présente publication doit être citée comme suit :

Surette, T., Allain, R., Landry, J.-F., et Moriyasu, M. 2022. Revue de la pêche au crabe des neiges (*Chionoecetes opilio*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent (zones 12, 12E, 12F et 19) en 2021. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Doc. de rech. 2022/035. iv + 16 p.

### Also available in English :

Surette, T., Allain, R., Landry, J.-F., and Moriyasu, M. 2022. Review of the 2021 snow crab (*Chionoecetes opilio*) fishery in the southern Gulf of St. Lawrence (Areas 12, 12E, 12F and 19). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2022/035. iv + 15 p.

---

---

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iv
1. INTRODUCTION .....	1
2. MÉTHODES.....	1
2.1. DONNÉES DE CARNETS DE BORD .....	1
2.2. ÉCHANTILLONNAGE DES OBSERVATEURS EN MER .....	2
2.3. FERMETURES POUR PROTÉGER LES BALEINES NOIRES DE L'ATLANTIQUE NORD.....	2
2.3.1. Fermetures de pêche .....	2
3. RÉSULTATS.....	3
3.1. PERFORMANCE DE LA PÊCHE.....	3
3.1.1. Zone 12.....	3
3.1.2. Zone 12E.....	4
3.1.3. Zone 12F.....	4
3.1.4. Zone 19.....	5
4. CONCLUSION .....	5
5. REMERCIEMENTS .....	5
6. RÉFÉRENCES CITÉES .....	5
7. TABLEAUX .....	6
8. FIGURES .....	10

---

## RÉSUMÉ

La revue de 2021 de la pêche au crabe des neiges, *Chionoecetes opilio*, dans le sud du golfe du Saint-Laurent (sgSL ; zones 12, 12E, 12F et 19) est présentée. Les débarquements dans le sgSL en 2021 ont atteint 24 479 t sur un quota révisé de 24 125 t. Le quota alloué dans l'avis aux pêcheurs était de 23 810 t. Pour les pêcheurs de la zone 12, les débarquements ont atteint 20 842 t (quota révisé de 20 402 t). La prise par unité d'effort (PUE) moyenne selon les carnets de bord a augmenté en 2021 (57,4 kg par casier levé (kg/cl)) comparativement à 2020 (44,1 kg/cl). Dans les zones 12E et 12F, les débarquements ont atteint 296 t (quota révisé de 288 t) et 1 100 t (quota révisé de 1 191 t), respectivement. De ces captures, 24,5 % (73 t du quota de la zone 12E) et 46,2 % (508 t du quota de la zone 12F) ont été pêchées dans la zone 12 dûe à la présence de baleines noire de l'Atlantique Nord dans les zones 12E et 12F et conséquemment, la fermeture de ces zones. Dans la zone 12E, la PUE moyenne a augmenté en 2021 (55,7 kg/cl) comparativement à 2020 (45,9 kg/cl). Dans la zone 12F, la PUE moyenne a augmenté en 2021 à 59,1 kg/cl, une augmentation par rapport à 2020 (45,2 kg/cl). Dans la zone 19, les débarquements étaient de 2 241 t sur un quota révisé de 2 244 t. La PUE moyenne est demeurée élevée en 2021 à 121,0 kg/cl, une augmentation par rapport à 2020 (101,7 kg/cl).

---

## 1. INTRODUCTION

Le crabe des neiges, *Chionoecetes opilio*, est commercialement exploité dans le sud du golfe du Saint-Laurent (sgSL) depuis le milieu des années 1960. Il y a quatre zones de gestion distinctes (zones 12, 12E, 12F et 19) (fig. 1) parmi lesquelles la zone 12 possède la plus grande surface, la plus grande pêcherie en terme de débarquements, et le plus grand nombre de participants.

Dans les zones 12, 12E et 12F, la saison de pêche débute généralement en avril-mai aussitôt que le sgSL est libre de glace et se termine en mi-juillet si les quotas ne sont atteints. Dans la zone 19, la pêche débute en juillet et se termine en mi-septembre ou lorsque le quota est atteint. Différentes limites de casiers sont assujetties à chaque permis dépendamment du groupe de pêcheurs ou de la zone de pêche. Les casiers côneiques sont utilisés pour pêcher le crabe sur des fonds vaseux et sableux à des températures d'eau de -0,5 à 4,5 °C et à des profondeurs variant de 50 à 280 m. La gestion de cette pêche est fondée sur des quotas et le contrôle d'effort de pêche (nombre de permis, allocation de casiers, dimensions de casier et saison). L'exploitation des femelles est interdite et seuls les mâles à carapace dure d'une largeur de carapace (LC) de 95 mm et plus sont exploités commercialement.

Pendant la saison, la pêche est assujettis à un protocole de crabe mou/blanc qui déclenche des fermetures locales à l'intérieure de chaque zone. Ce protocole permet de limiter les captures de crabes commerciaux à carapace molle puisqu'ils représentent le recrutement à la pêche pour l'année suivante (Hébert *et al.* 1992). Le protocole de crabe mou/blanc déclenche une fermeture locale dans les zones de pêche lorsque la proportion des captures de crabe mou/blanc dépasse 20 %. Des fermetures locales sont aussi adoptées depuis 2018 pour minimiser le risque d'empêtrements des baleines noires de l'Atlantique Nord (BNAN) avec des engins de pêches. Ces deux fermetures peuvent entraîner des fermetures étendues dans chaque zones et causer des déplacements de flottille considérables dans l'effort de pêche.

## 2. MÉTHODES

### 2.1. DONNÉES DE CARNETS DE BORD

Les données brutes sur les prises et l'effort de pêche (nombre de casiers levés) ont été obtenues grâce aux carnets de bord obligatoires des pêcheurs et au rapport du suivi des débarquements. Les données ont été compilées par les Directions des statistiques des régions du Québec et du Golfe du Ministère des Pêches et des Océans (MPO). Les données sont vérifiées, corrigées et/ou supprimées par l'équipe scientifique. La correction de données inclue les dates et les coordonnées de pêche, les débarquements et l'effort de pêche. Trois à six pourcents des débarquements ne pouvaient être géoréférencées en raison de coordonnées de pêche erronées ou manquantes.

Seules les données fiables ont été utilisées pour calculer la prise par unité d'effort (PUE). De plus, les débarquements provenant du premier voyage de la saison ne sont pas utilisés pour calculer les PUEs, puisque ces derniers ne sont pas représentatif de la performance de pêche. Les PUEs sont calculés selon le ratio entre le total des prises débarquées et l'effort de pêche. Étant donné que les données d'effort de pêche sont parfois manquantes, l'effort total est estimé par les débarquements divisé par les estimé de PUEs.

---

## 2.2. ÉCHANTILLONNAGE DES OBSERVATEURS EN MER

Depuis 1990, le MPO a mis en place un programme intensif d'échantillonnage par des observateurs à bord des bateaux de pêche commerciale qui donne une évaluation de la structure de tailles des mâles capturés, le taux de rejet de crabe et la détermination de leur condition de carapace. Après une interruption en 2020 en raison des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19, l'échantillonnage des observateurs a été réintégré en 2021 mais à un taux réduit.

Les crabes à carapace molle ou les crabes blancs sont ceux qui ont récemment mués et ont une moins grande valeur commercialement en raison de leur faible rendement en chair. Pour cette raison, les crabes à carapace molle/blanc sont généralement rejetés en mer par les pêcheurs. Cette pratique induit une mortalité de ces crabes et pourrait diminuer le recrutement à la pêcherie des années suivantes (Dufour *et al.* 1997). Dans les zones 12, 12E et 12F (pêche de printemps), des crabes avec une dureté de la pince inférieure à 68 sur le duromètre étaient considérés comme des mâles à carapace molle. Pour la zone 19 (pêche d'été), des crabes avec une dureté de la pince inférieure à 72 sur le duromètre étaient considérés comme des mâles à carapace molle et des crabes blancs.

Un taux élevé de mâles à carapace molle/crabes blancs dans les prises peut engendrer des fermetures locales sous forme de quadrilatères (10x10 minutes) ou secteurs à l'intérieur de chaque zone de gestion. Un quadrilatère ou un secteur donné ferme pour le reste de la saison lorsque la quantité de mâles à carapace molle dépasse 20 % en nombre pour une période de 15 jours. Un préavis de 2 jours (zone 19) et 5 jours (zones 12, 12E et 12F) est donné aux pêcheurs pour quitter les quadrilatères avant la fermeture du quadrilatère.

## 2.3. FERMETURES POUR PROTÉGER LES BALEINES NOIRES DE L'ATLANTIQUE NORD

Alors qu'il reste que moins de 400 baleines noires de l'Atlantique Nord (BNAN) dans le monde, le gouvernement du Canada continue de prendre des mesures pour protéger cette espèce en péril. Malgré que depuis leur mise en place en 2018, les mesures de protection ont été modifiées annuellement, ces mesures ont toujours resté axées sur deux préoccupations majeures: les collisions avec les navires et les empêtrements dans les engins de pêche.

### 2.3.1. Fermetures de pêche

En 2021, les mesures de protection de la BNAN incluaient des fermetures de pêche temporaires et saisonnières ([Mesures de gestion des pêches pour 2021 visant à protéger la baleine noire de l'Atlantique Nord dans les eaux canadiennes \(dfo-mpo.gc.ca\)](https://www.dfo-mpo.gc.ca/baleine-noire-de-l-atlantique-nord-dans-les-eaux-canadiennes)). Si une baleine noire est détectée visuellement ou acoustiquement, une zone définie composée de 9 quadrilatères 10x10 minutes, centrée autour de la position de la détection était fermée à la pêche aux engins fixes non surveillés pendant 15 jours. Si une baleine était à nouveau détectée dans une zone fermée pendant les jours 9 à 15, une fermeture saisonnière était appliquée la zone resta fermée jusqu'au 15 novembre 2021. Si une baleine n'était pas détectée de nouveau dans une zone fermée, la zone était rouverte à la pêche après le jour 15. Deux vols sans détection de baleine noire ont continué d'être nécessaires avant qu'une zone puisse être rouverte à la pêche.

---

## 3. RÉSULTATS

### 3.1. PERFORMANCE DE LA PÊCHE

Depuis 1969, les débarquements de crabe des neiges dans le sgSL montrent quatre périodes de débarquements élevés (supérieurs à 20 000 t) : 1981-1986, 1994-1995, 2002-2009 et plus récemment de 2012 à 2021 (fig. 2). En raison des inquiétudes d'une surestimation des indices de biomasse du relevé au cours des dernières années, le MPO a adopté une mesure inhabituelle en appliquant une réduction de 15 % sur l'estimation de la biomasse commerciale de 2020 avant d'établir le total admissible des captures (TAC) pour 2021. Selon les règles de décision avec la biomasse réduite, le taux d'exploitation visé était de 38,3 % au lieu de 40,4 % avant la correction. Les débarquements dans le sgSL ont été de 24 479 t en 2021 à partir d'un quota révisé de 24 125 t comparativement à 28 156 t en 2020 (quota révisé de 31 152 t) (tableau 1; fig. 2). Pour des raisons d'ajustements de quota interannuel et de réconciliation de quota entre les zones, le quota révisé ne correspond pas nécessairement au TAC dans l'avis aux pêcheurs. Dans l'avis aux pêcheurs, le quota alloué pour le sgSL était de 23 810 t en 2021.

#### 3.1.1. Zone 12

La saison de pêche de 2021 dans la zone 12 a débuté le 3 avril et a fermé le 30 juin et les derniers débarquements ont été enregistrés le 17 juin (tableau 2). En 2021, le nombre de bateaux utilisés a été de 319 et les pêcheurs participants provenaient du Nouveau-Brunswick, du Québec, de la Nouvelle-Écosse, et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le nombre de voyages échantillonnés par les observateurs en mer était de 214 comprenant 1 397 casiers échantillonnés et 54 372 crabes mesurés (tableau 3). Les quadrilatères fermés en raison de présence élevée de crabe mou étaient concentrés près du banc Bradelle et de la vallée de Shédiac (fig. 3). Plus tard dans la saison, soit le 16 juin, le secteur 1 dans la baie-des-Chaleurs a également fermé en raison de captures élevées de crabe mou. Un total de 156 quadrilatères (complets ou partiels) ont été fermés dans la zone 12 en raison de la détection de BNAN pendant la pêche aux crabes des neiges (fig. 3).

Des débarquements de 20 842 t ont été déclarés des pêcheurs de la zone 12 à partir d'un quota révisé de 20 402 t, ce qui représente 102,16 % du quota. Le quota alloué dans l'avis aux pêcheurs était de 20 128 t. En raison des fermetures dans les zones 12E et 12F pour la protection des BNAN, environ 73 t et 508 t des quotas attribués à ces zones, respectivement, ont été pêchés dans la zone 12. En tenant compte des captures des pêcheurs de la zone 12E et 12F, le total des débarquements dans la zone 12 était de 21 423 t (tableau 1). La distribution des débarquements en 2021 était semblable aux années précédentes quoique la portion ouest de la baie-des-Chaleurs et la région sud du canal des Iles de la Madeleine ont vu une augmentation de débarquements tandis que la vallée de Shédiac a vu une légère diminution de débarquements (fig. 4). La composition des tailles des prises en 2021 pour la zone 12 est présentée dans la figure 5 où le pourcentage de crabes sous-légaux (avant le triage) était de 18,3 %.

L'effort de pêche dans la zone 12 a augmenté de 496 468 casiers levés (cl) en 2019 à son niveau le plus élevé en 2020 à 556 780 cl et a pour ensuite diminué considérablement à 363 136 cl en 2021 (tableau 1). La distribution spatiale de l'effort de pêche en 2021, semblable aux années ultérieures récentes, était concentrée principalement dans la baie des Chaleurs, la vallée de Shédiac, le banc Bradelle, le canal des Iles-de-la-Madeleine et le corridor du Cap-Breton (fig. 6).

La PUE moyenne estimée pour la zone 12 était de 57,4 kg/cl en 2021, une augmentation comparativement à 44,1 kg/cl observée en 2020 (tableau 1). Une augmentation des PUE

---

élevées ont été observées dans le banc Bradelle, le banc des Orphelins et dans les parties nord et centrale du canal des Iles-de-la-Madeleine. Une augmentation importante de PUE a également été observée dans la baie-des-Chaleurs comparativement à 2020 (fig. 7). Les PUE par groupes de pêcheurs sont présentées dans le tableau 4. Les temps moyen d'immersion des casiers pour la zone 12 a été de 81 heures et est comparable à 73 heures en 2019 et 75 heures en 2020.

### **3.1.2. Zone 12E**

Dans la zone 12E, la pêche en 2021 a débuté le 2 avril et a fermé le 30 juin et les derniers débarquements ont été enregistrés le 24 juin (tableau 2). En 2021, 4 bateaux ont été utilisés et les pêcheurs participants provenaient du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le nombre de voyages échantillonnés par les observateurs en mer dans la zone 12E était de 3 comprenant 28 casiers échantillonnés et 1 120 crabes mesurés (tableau 3). Puisque la majorité de la zone 12E a été fermée le 11 mai en raison de la détection de BNAN, les pêcheurs de cette zone ont eu accès temporaire (jusqu'au 30 juin) à la pêche dans la zone 12 (fig. 3). En 2021, aucun quadrilatère de pêche n'a été fermé dans la zone 12E en raison de crabe mou.

Des débarquements de 296 t ont été déclarés des pêcheurs de la zone 12E à partir d'un quota révisé de 288 t, ce qui représente 102,81 % du quota (tableau 1). Le TAC dans l'avis aux pêcheurs était de 288 t. Environ 73 t (24,5 %) du quota de la zone 12E a été pêché dans la zone 12. Les pêcheurs ont concentré leur effort dans la partie sud-est de la zone 12E, adjacente aux zones 12 et 12F (fig. 4). La composition des tailles des prises en 2021 pour la zone 12E est présentée dans la figure 5 où le pourcentage de crabes sous-légaux (avant le triage) était de 21,8 %.

L'effort de pêche a graduellement augmenté de 3 415 cl en 2019 à 5 314 cl en 2021 (tableau 1, fig. 6). La PUE moyenne dans la zone 12E a été de 55,7 kg/cl en 2021, une augmentation comparativement à 45,9 kg/cl observé en 2020 (tableau 1, fig. 7). Le temps moyen d'immersion des casiers a augmenté à 73 heures en 2021, comparativement à 66 heures en 2019 et 54 heures en 2020.

### **3.1.3. Zone 12F**

Dans la zone 12F, la pêche de 2021 a débuté le 3 avril et a fermé le 30 juin et les derniers débarquements ont été enregistrés le 29 juin (tableau 2). En 2021, 32 bateaux ont été utilisés et les pêcheurs participants provenaient de la Nouvelle-Écosse et du Québec.

Le nombre de voyages échantillonnés par les observateurs en mer dans la zone 12F était de 3 comprenant 31 casiers échantillonnés et 1 240 crabes mesurés (tableau 2). Puisque la majorité de la zone 12F a été fermée le 29 avril en raison de la détection de BNAN, les pêcheurs de cette zone ont eu accès temporaire (jusqu'au 30 juin) à la pêche dans la zone 12 (fig. 3). En 2021, aucun quadrilatère de pêche n'a été fermé dans la zone 12F en raison de crabe mou.

Des débarquements de 1 100 t ont été déclarés des pêcheurs de la zone 12E à partir d'un quota révisé de 1 191 t, ce qui représente 92,33 % du quota (tableau 1). Le TAC dans l'avis aux pêcheurs était de 1 192 t. Environ 508 t (46,2 %) du quota de la zone 12F a été pêché dans la zone 12. Les pêcheurs ont concentré leur effort dans la partie centrale zone 12F (fig. 4). La composition des tailles des prises en 2021 pour la zone 12F est présentée dans la figure 5 où le pourcentage de crabes sous-légaux (avant le triage) était de 23,3 %.

L'effort de pêche a graduellement augmenté de 18 083 cl en 2019 à 22 168 cl en 2020 pour ensuite diminué à 18 612 cl en 2021 (tableau 1, fig. 6). La PUE moyenne dans la zone 12F a

---

demeurée élevée en 2021 (59,1 kg/cl) et est une augmentation de 2020 (45,2 kg/cl) (tableau 1, fig. 7). Le temps moyen d'immersion des casiers a diminué légèrement en 2021 à 82 heures, comparativement à 88 heures en 2020 mais semblable à 2019 (83 heures).

### **3.1.4. Zone 19**

La saison de pêche de 2021 dans la zone 19 a débuté le 13 juillet et a fermé le 13 septembre et les derniers débarquements ont été enregistrés le 18 août (tableau 2). En 2021, 108 bateaux ont été utilisés et les pêcheurs participants provenaient tous de la Nouvelle-Écosse.

Le nombre de voyages échantillonnés par les observateurs en mer dans la zone 19 était de 67 comprenant 201 casiers échantillonnés et 7 931 crabes mesurés (tableau 3). Pendant la pêche, 6 secteurs et 7 quadrilatères ont été fermés dans la zone 19 en raison de crabe mou et de la détection de BNAN, respectivement (fig. 3).

Des débarquements de 2 241 t ont été déclarés à partir d'un quota révisé de 2 244 t, ce qui représente 99,87 % du quota (tableau 1). Le TAC dans l'avis aux pêcheurs était de 2 202 t. Les pêcheurs ont concentré leur effort dans la partie sud zone 19, le long des pointes sud des deux creux du Cap Breton (fig. 4). La composition des tailles des prises en 2021 pour la zone 19 est présentée dans la figure 5 où le pourcentage de crabes sous-légaux (avant le triage) était de 20,3 %.

L'effort de pêche a graduellement diminué depuis 2019 de 24 518 cl à 18 384 cl en 2021 (tableau 1, fig. 6). La PUE moyenne dans la zone 19 a demeurée élevée en 2021 (121,0 kg/cl) et est une augmentation de 2020 (101,7 kg/cl) (tableau 1, fig. 7). Le temps moyen d'immersion des casiers en 2021 était de 31 heures, comparable à 33 heures en 2020 et 31 heures en 2019.

## **4. CONCLUSION**

La combinaison d'une ouverture de pêche hâtive en 2021 (probablement avant l'arrivée des BNAN) et la réduction par précaution de l'estimé de biomasse commerciale totale de 15 % ont probablement influencé les PUE élevées observées dans la pêche en 2021. Bien que les PUEs d'une année de pêche quelconque peuvent être corrélées à l'estimé de biomasse du relevé antérieur, plusieurs autres facteurs indépendants de la biomasse de crabe tels que les conditions environnementales, les fermetures de pêche locales, engins et les méthodes de pêches utilisés confondent probablement la relation entre celles-ci.

## **5. REMERCIEMENTS**

Les auteurs aimeraient remercier D. Gagnon, M. McWilliams et Y. Larocque du MPO, Région du Golfe pour la vérification et la validation des données des observateurs en mer.

## **6. RÉFÉRENCES CITÉES**

- Dufour, R., Bernier, D., and Brêthes, J.-C. 1997. Optimization of meat yield and mortality during snow crab (*Chionoecetes opilio*, *O. Fabricius*) fishing operations in Eastern Canada. Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci. 2152.
- Hébert, M., Gallant, C., Chiasson, Y., Mallet, P., DeGrâce, P., et Moriyasu, M. 1992. Le suivi du pourcentage de crabes mous dans les prises commerciales de crabe des neiges (*Chionoecetes opilio*) dans le sud-ouest du golfe du Saint-Laurent (zone 12) en 1990 et 1991. Rapp. Tech. Can. Sci. Halieut. Aquat. 1886.

## 7. TABLEAUX

Tableau 1. Débarquements (t), efforts de pêche (nombre de casiers levés), et prises par unité d'effort (PUE; kg/casier levé) par zone de pêche dans l'ensemble du sud du golfe du Saint-Laurent, à partir des carnets de bord des pêcheries de crabe des neiges, *Chionoecetes opilio*, depuis 1987.

Année	Débarquements (t)					Effort (nombre de casiers levés)				PUE (kg / casier levé)			
	12	12E	12F	19	Total	12	12E	12F	19	12	12E	12F	19
1987	11 782	-	-	1 151	12 933	449 293	-	-	37 987	26,2	-	-	30,3
1988	12 355	-	-	1 337	13 692	528 844	-	-	22 794	23,4	-	-	58,7
1989	7 882	-	-	1 334	9 216	356 442	-	-	29 978	22,1	-	-	44,5
1990	6 950	-	-	1 333	8 283	254 578	-	-	28 422	27,3	-	-	46,9
1991	10 019	-	-	1 337	11 356	326 671	-	-	16 733	30,7	-	-	79,9
1992	11 235	-	-	1 678	12 913	362 967	-	-	17 140	31,0	-	-	97,9
1993	14 336	-	-	1 678	16 014	344 698	-	-	18 204	41,6	-	-	92,2
1994	19 995	-	-	1 672	21 667	390 833	-	-	24 495	51,2	-	-	68,3
1995	19 944	217	317	1 575	22 053	416 890	4 033	11 561	24 854	47,8	53,8	27,4	63,4
1996	15 978	164	238	1 342	17 722	318 796	2 714	5 604	24 583	50,1	60,3	42,4	54,6
1997	15 413	163	287	1 386	17 249	303 286	4 695	6 390	21 930	50,8	34,7	44,9	63,2
1998	11 136	161	290	1 988	13 575	243 339	5 624	6 035	31 232	45,8	28,6	48,1	63,1
1999	12 682	159	290	1 979	15 110	289 003	5 415	5 072	19 088	43,9	29,4	57,2	103,7
2000	15 046	150	291	3 225	18 712	436 782	6 528	5 136	55 977	34,5	22,9	56,7	64,1
2001	13 819	155	378	3 910	18 262	326 382	6 700	5 736	46 251	42,3	23,2	63,0	88,5
2002	21 869	165	378	3 279	25 691	544 454	2 916	4 437	43 662	40,2	56,6	85,2	72,3
2003	16 898	345	817	3 103	21 163	337 960	5 471	10 460	29 952	50,0	63,1	78,1	103,6
2004	26 626	349	806	3 894	31 675	484 991	6 277	10 775	56 517	54,9	55,6	74,8	68,9
2005	32 363	449	479	2 827	36 118	508 053	5 571	5 112	41 512	63,7	80,6	93,7	68,1
2006	25 934	411	787	1 989	29 121	402 702	10 074	14 079	23 566	64,4	40,8	55,9	84,4
2007	23 243	220	370	3 034	26 867	353 775	5 914	12 252	42 553	65,7	37,2	30,2	71,3
2008	20 911	187	431	2 929	24 458	370 762	9 232	15 504	38 388	56,4	20,3	27,8	76,3
2009	20 896	67	309	2 370	23 642	433 527	4 653	14 045	33 193	48,2	14,4	22,0	71,4
2010	7 719	50	420	1 360	9 549	161 148	1 825	14 335	11 138	47,9	27,4	29,3	122,1
2011	8 618	76	313	1 701	10 708	162 604	2 413	9 631	12 761	53,0	31,5	32,5	133,3
2012	18 159	185	706	2 906	21 956	267 044	5 623	16 890	16 317	68,0	32,9	41,8	178,1
2013	22 645	204	543	2 657	26 049	296 398	5 097	11 086	17 890	76,4	40,1	49,0	148,5
2014	19 674	178	882	3 745	24 479	317 689	3 765	23 163	25 407	61,8	47,3	38,1	147,4
2015	23 080	192	510	2 129	25 911	339 912	2 918	13 351	14 703	67,9	65,8	38,2	144,8
2016	19 499	144	381	1 701	21 725	304 624	2 796	8 667	11 937	64,0	51,5	43,9	142,5
2017	39 825	203	684	2 944	43 656	553 125	3 333	9 421	20 616	72,0	60,9	72,6	142,8
2018	20 769	260	1 18	2 048	24 260	469 887	5 579	17 120	13 120	44,2	46,6	69,1	156,1

Année	Débarquements (t)					Effort (nombre de casiers levés)				PUE (kg / casier levé)			
	12	12E	12F	19	Total	12	12E	12F	19	12	12E	12F	19
2019	27 554	224	1 16 6	2 763	31 707	496 468	3 415	18 083	24 518	55,5	65,7	64,5	112,7
2020	24 554	234	1 08 4	2 284	28 156	556 780	5 098	22 168	22 458	44,1	45,9	45,2	101,7
2021	21 423 *	223	592	2 241	24 479	363 136	5 314	18 612	18 384	57,4	55,7	59,1	121,0

\* Le total des débarquements dans la zone 12 inclue les débarquements attribués aux zones 12E (73 t) et 12F (508 t) qui ont été pêchés dans la zone 12. Le total des débarquements uniquement des pêcheurs de la zone 12 était de 20 842 t.

*Tableau 2. Nombre d'allocations, nombre de bateaux participants, dates d'ouverture et de fermeture de pêche, dates des derniers débarquements, quota révisé et débarquements totaux de la pêche au crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent en 2021.*

Caractéristique	Zone 12	Zone 12E	Zone 12F	Zone 19	Sud du Golfe
Nombre d'allocations	243	4	43	158	448
Nombre de bateaux participants	319	4	32	108	464
Date d'ouverture de pêche	3 avril	2 avril	3 avril	13 juillet	-
Date de fermeture de pêche	30 juin	30 juin	30 juin	13 septembre	-
Dernier jour de débarquement	17 juin	24 juin	29 juin	18 août	-
Quota révisé (t) <sup>1</sup>	20 402	288	1 191	2 244	24 125 <sup>2</sup>
Débarquements (t)	21 423 <sup>3</sup>	223	592	2 241	24 479

<sup>1</sup> Pour des raisons d'ajustements interannuels de quotas, de réconciliations et de répartition du quota scientifique entre les zones de pêche, le quota révisé ne correspond pas nécessairement au TAC dans l'avis aux pêcheurs.

<sup>2</sup> Le quota inclut 450 t mises de côté pour financer le relevé au chalut de 2021 (en vertu de l'article 10 de la Loi sur les pêches).

<sup>3</sup> Le total des débarquements dans la zone 12 inclue les débarquements attribués aux zones 12E (73 t) et 12F (508 t) qui ont été pêchés dans la zone 12. Le total des débarquements uniquement des pêcheurs de la zone 12 était de 20 842 t.

*Tableau 3. Caractéristiques de la pêche et couverture des observateurs en mer par zone de pêche du crabe de neiges du sud du golfe du Saint-Laurent en 2021.*

Caractéristique	12	12E	12F	19
Effort de pêche (casiers levés)	363 136	5 314	18 612	18 384
Nombre de voyages	2 558	27	93	1 093
Voyages échantillonnés par observateurs	214	3	3	67
Casiers échantillonnés par observateurs	1 397	28	31	201
Crabes échantillonnés par observateurs	54 372	1 120	1 240	7 931

Tableau 4. Prises par unité d'effort (PUE; kg par casier levé) par groupe de pêcheurs dans la zone 12.

Année	Traditionnelle 12	Premières Nations	Traditionnelle 18	Traditionnelle 25-26	Nouveaux entrants
2001	43,5	38,8	-	62,7	32,3
2002	42,3	33,8	-	45,2	31,0
2003	50,5	51,4	66,0	43,6	45,6
2004	55,5	55,8	64,4	63,9	48,4
2005	66,2	64,5	70,3	80,2	50,3
2006	68,7	59,7	66,2	79,8	53,8
2007	69,4	65,8	61,4	66,2	54,4
2008	57,3	56,0	77,3	54,6	49,3
2009	46,6	49,8	76,7	48,3	48,7
2010	48,7	45,2	36,3	54,0	51,0
2011	54,3	50,9	53,3	46,6	51,6
2012	67,7	67,8	133,1	66,0	60,5
2013	77,0	75,4	114,5	71,1	69,6
2014	62,1	61,4	88,6	53,4	57,8
2015	70,1	66,0	78,9	61,6	61,1
2016	64,6	61,8	69,6	71,0	61,5
2017	77,6	65,0	77,8	76,4	65,7
2018	43,4	42,5	84,5	45,5	43,5
2019	58,2	52,5	72,8	56,3	47,1
2020	42,9	46,5	61,9	54,2	41,5
2021	60,0	52,6	60,2	76,4	51,1

## 8. FIGURES

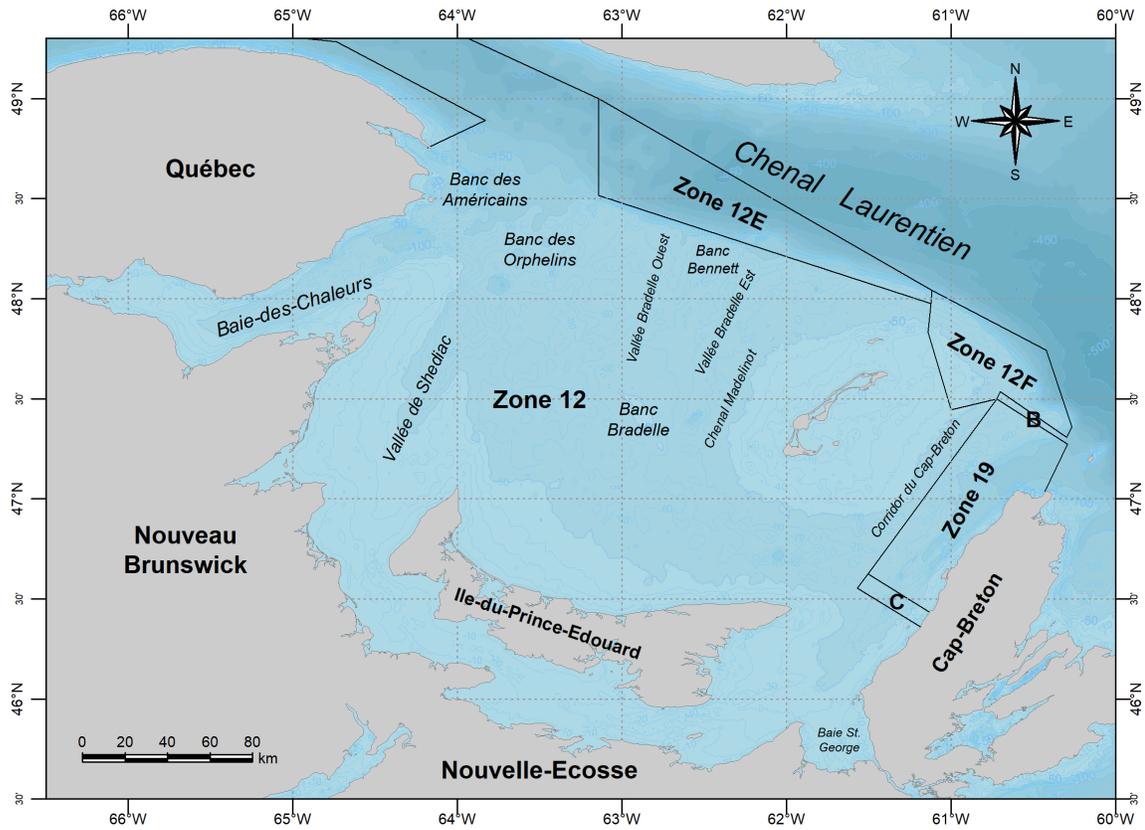


Figure 1. Lieux des fonds de pêches du crabe des neiges (*Chionoecetes opilio*) et les zones de gestion dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Les régions B et C sont les zones tampons.

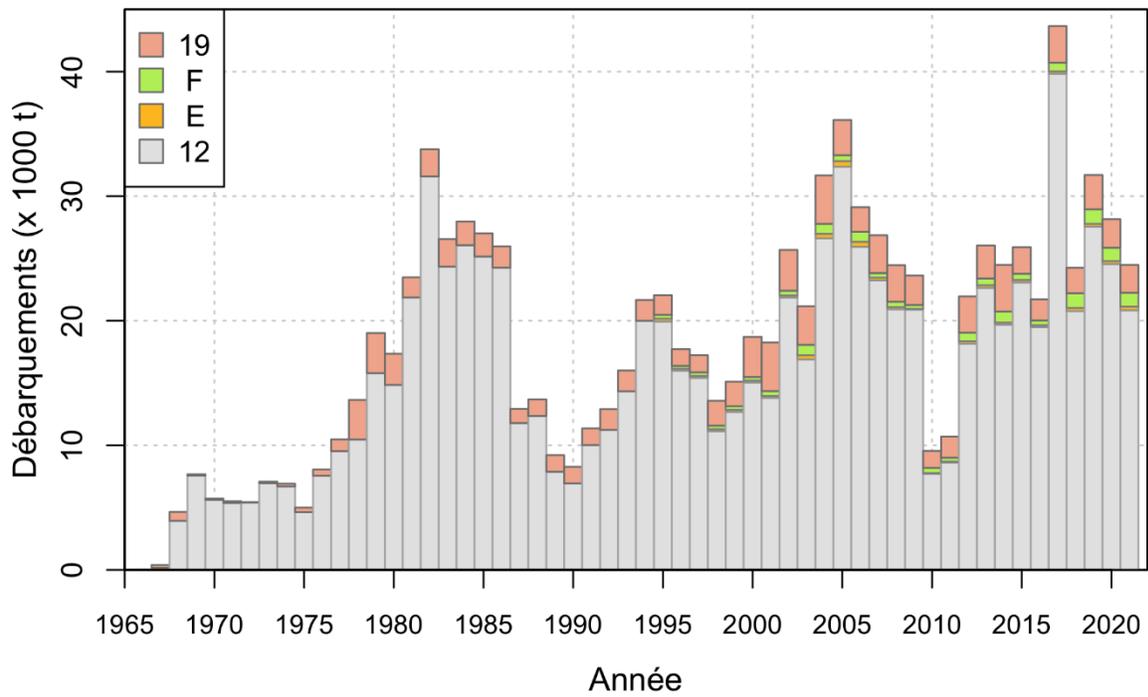


Figure 2. Débarquements (t) de crabe des neiges par zone de pêche et pour l'ensemble du sud du golfe du Saint-Laurent.

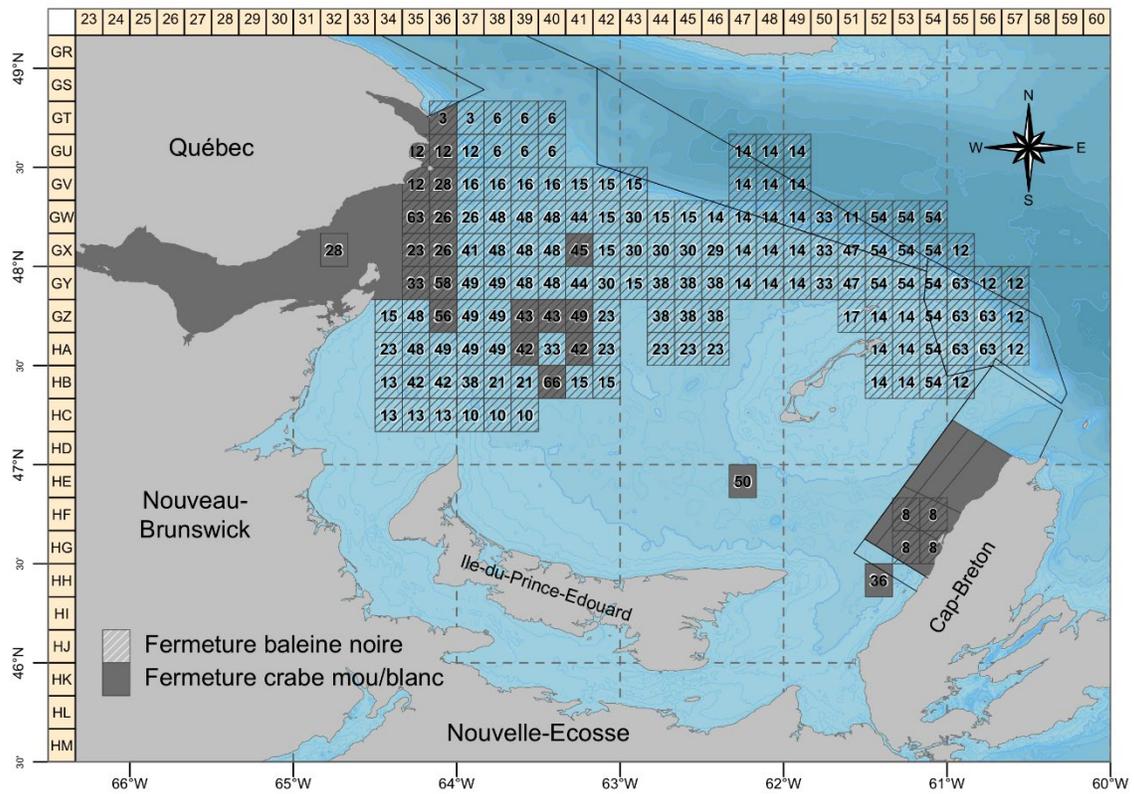


Figure 3. Zones de fermetures reliées au crabe mou/blanc (quadrilatères/secteurs gris) et aux baleines noires de l'Atlantique Nord (BNAN) (quadrilatères ombragés) en 2021. Le nombre dans chaque quadrilatère ou secteur indique le nombre de jours que celui-ci a été fermé pendant la pêche. Le secteur dans la baie des Chaleurs a fermé le 16 juin alors que dans la zone 19, cinq secteurs ont fermé le 30 juillet et un 6<sup>e</sup> a fermé le 6 août.

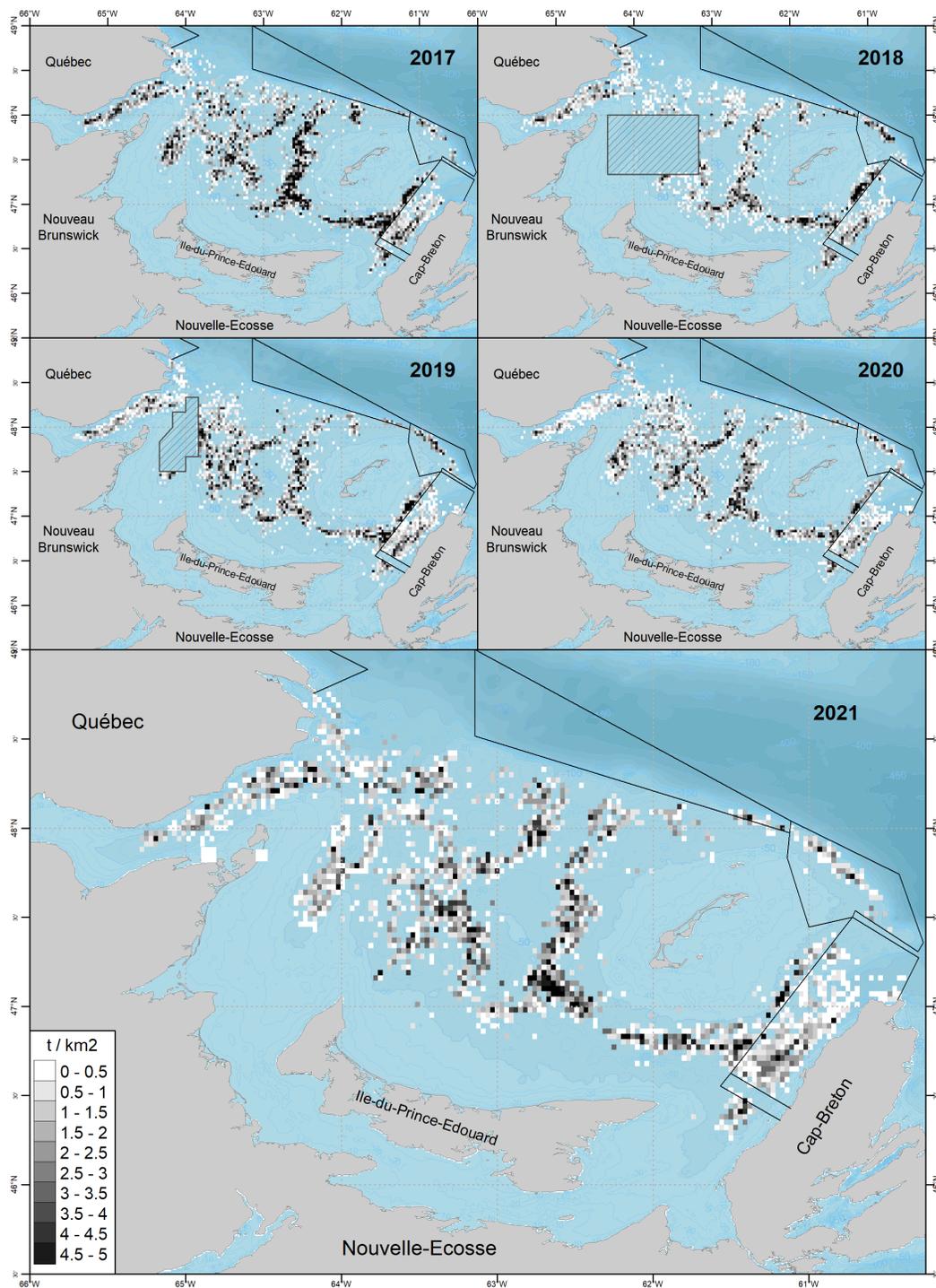


Figure 4. Répartition géographique des débarquements (kg) dans les zones de gestion de la pêche du crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent de 2017 à 2021. Les fermetures statiques pour la protection des BNAN en 2018 et 2019 sont identifiées par les zones ombragées.

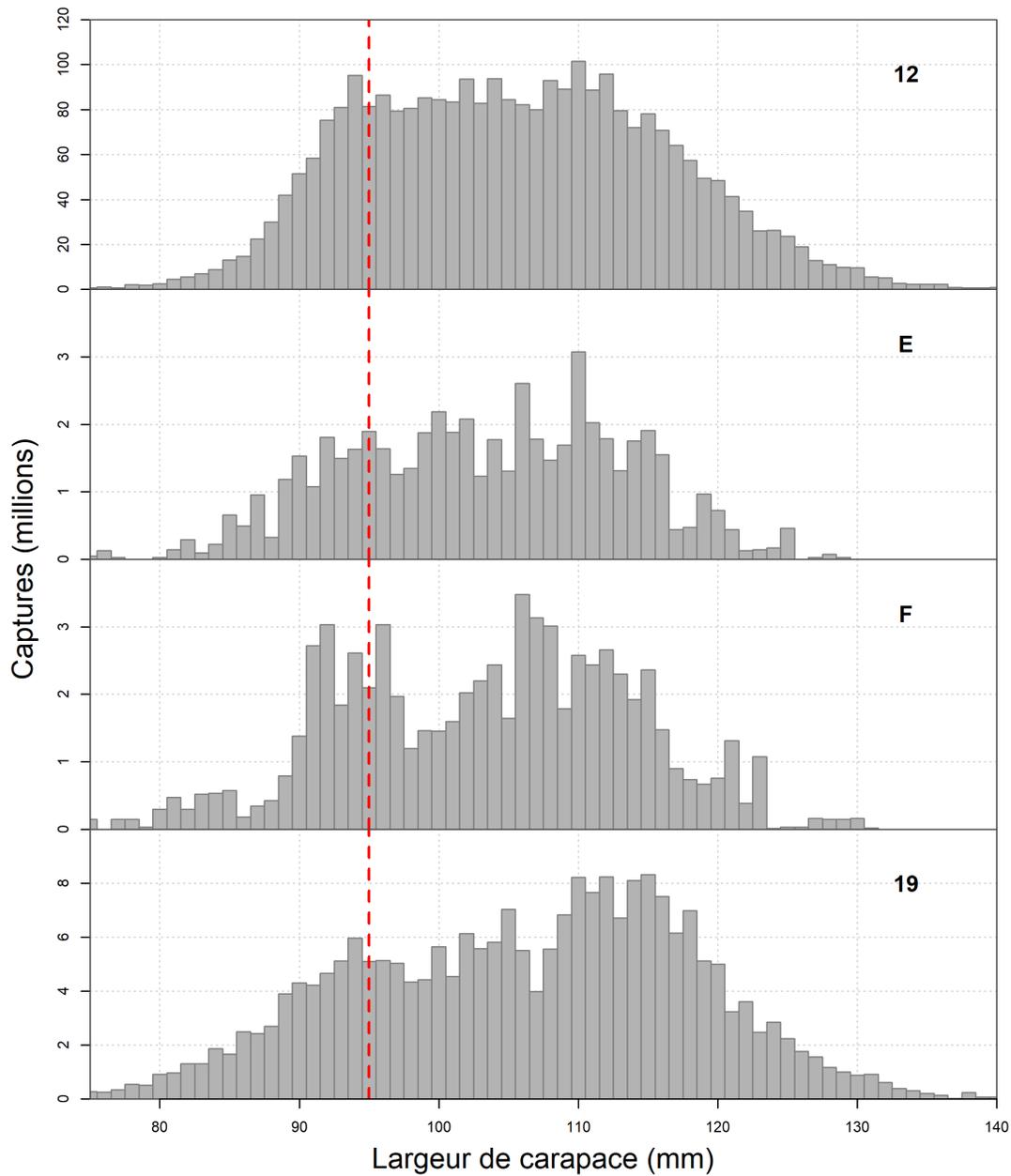


Figure 5. Distributions des fréquences de taille des crabes mâles mesurés durant l'échantillonnage en mer (avant le triage) dans les zones 12, 12E, 12F et 19 en 2021. La ligne pointillée en rouge indique la taille réglementaire de 95 mm de largeur de carapace.

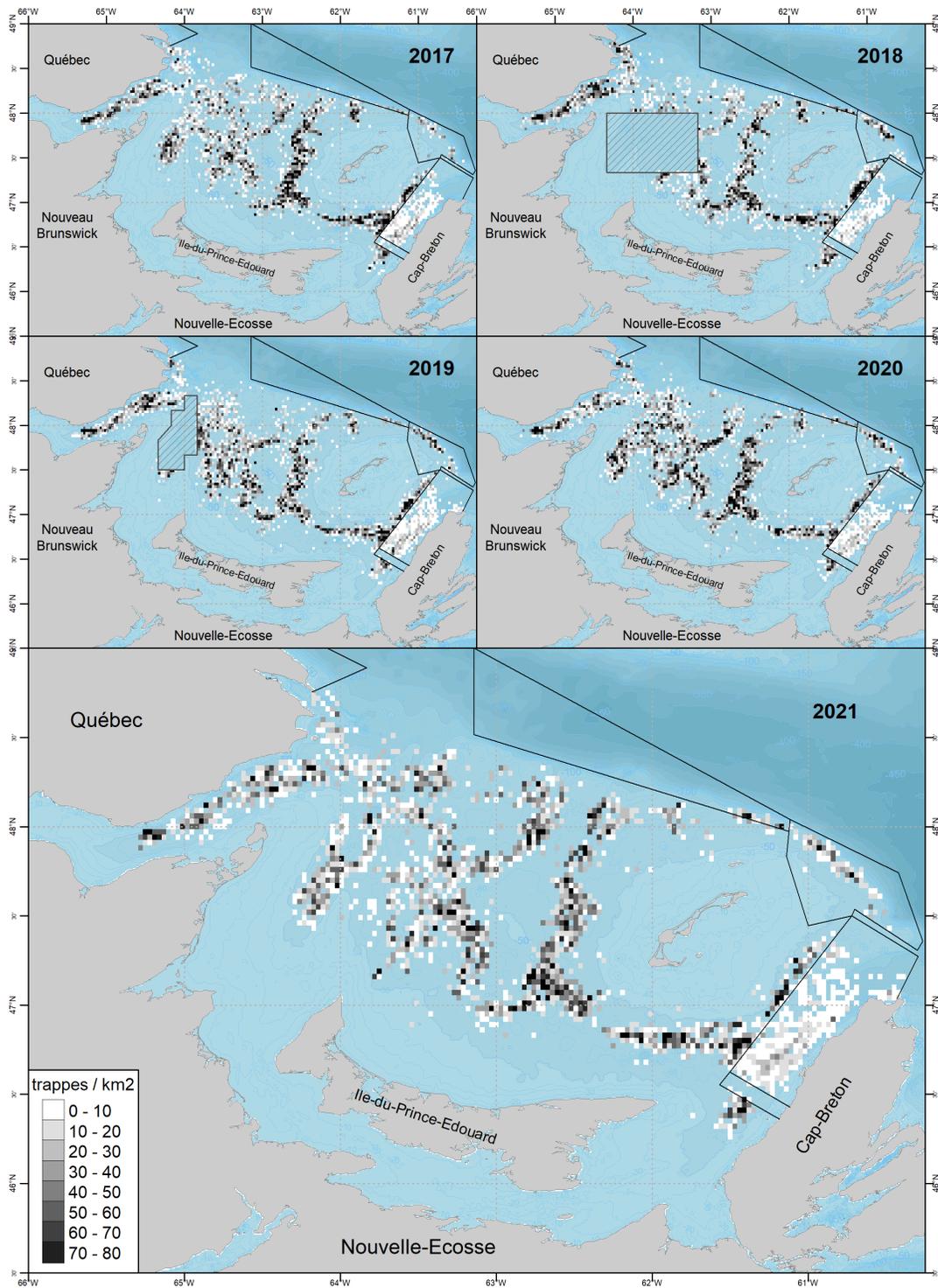


Figure 6. Répartition géographique de l'effort de pêche (casiers levés) dans les zones de gestion 12, 12E, 12F et 19 pour la saison de pêche du crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent de 2017 à 2021. Les fermetures statiques pour la protection des BNAN en 2018 et 2019 sont identifiées par les zones ombragées.

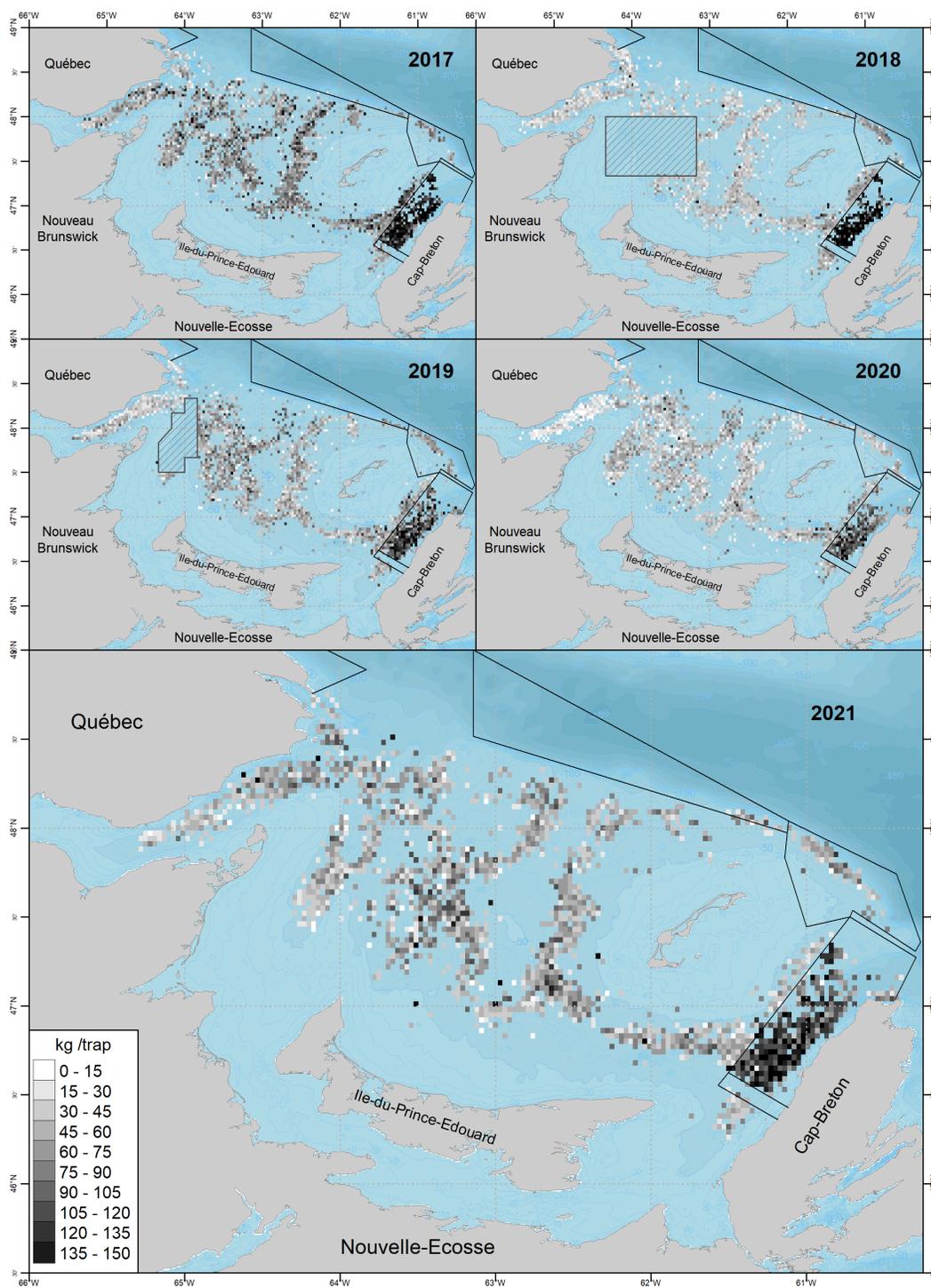


Figure 7. Répartition géographique des prises par unités d'effort (PUE; kg/c) dans les zones de gestion 12, 12E, 12F et 19 pour la saison de pêche du crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent de 2017 à 2021. Les fermetures statiques pour la protection des BNAN en 2018 et 2019 sont identifiées par les zones ombragées.